



Groupe Intermarché

## Le 5 mars Tous dans l'action pour défendre nos emplois ! et la pérennité de nos CDI

### Ce que dit cet accord :

Un accord d'entreprise peut autoriser **votre employeur à vous muter sur un autre poste** plus facilement. Si vous refusez, vous serez licencié pour motif personnel !

L'accord raccourcit les délais dans lesquels le salarié peut saisir le juge et **limite à 3 ans au lieu de 5 ans réparation du préjudice subi.**

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif « **maintien dans l'emploi** » seront licenciés pour faute.

**Un temps partiel annualisé** : les salariés pourraient alterner périodes travaillées et non travaillées avec une rémunération « lissée » sur l'année.

Les lois définies pour les licenciements économiques ne sont plus garanties, la procédure est beaucoup plus simplifiée

A l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le MEDEF a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec la CFDT, la CGC et la CFTC. Les parlementaires devraient retranscrire cet accord dans une loi dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des ministres. Le gouvernement reste fidèle au texte initial et reprend l'accord dans ses aspects les plus nocifs pour les salariés.

Les patrons de la grande distribution sont très satisfaits de cet accord et en particulier **INTERMARCHE**. Ils ont réussi à imposer leur mot d'ordre :  
La flexisécurité et la compétitivité.

Les salariés de chez **INTERMARCHE** en font les frais depuis des années. Ce sont des milliers d'emplois qui ont disparu et autant de salariés plongés dans une extrême précarité suite aux différents PSE.

En plus de devoir supporter des charges de travail en constante progression, les salariés vont devoir subir les baisses de salaires « consenties » sous prétexte de « maintenir l'emploi ».

Alors que notre enseigne affiche une santé financière des plus florissantes, les salariés vont devoir accepter de continuer à vivre avec un salaire largement insuffisant et des conditions de travail à la limite du supportable !

Quand le MEDEF est content, quand le gouvernement affiche une certaine satisfaction, quand des syndicats se contentent de quelques miettes qu'on leur tend, à la CGT on dit NON, NON à l'accord de régression sociale !

Nous n'accepterons pas de payer les frais d'une politique au service de la finance et du grand patronat.

### Le 5 mars, tous ensemble : affirmons haut et fort que nos droits sont entre nos mains et que nous ne laisserons pas le MEDEF dicter sa loi !

**Par la grève, des arrêts de travail, rejoignons tous les rassemblements et manifestations sur nos territoires et lieux de travail. Partout où cela est possible, soyons à l'offensive, ensemble nous pouvons faire reculer le gouvernement.**

**Soyons lucide, si cette loi passe INTERMARCHE se fera une joie de voir régresser nos droits.**

**Salariés du Groupement des Mousquetaires « TOUS DANS L'ACTION » pour notre avenir et celui de nos enfants le 5 mars 2013**



## Ensemble imposons un vrai changement, un vrai dialogue social, de vraies avancées.

### La CGT INTERMARCHE revendique :

- Un droit de veto suspensif des représentants du personnel sur les plans de licenciement et les plans de restructuration, permettant la recherche et la construction de propositions alternatives aux licenciements.
- Une loi contre les licenciements boursiers et pour la reprise des sites rentables, en cas de menace de fermeture.
- La généralisation de la présence des représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance avec voix délibérative.
- Une gestion prévisionnelle des emplois qui ne soit pas une gestion prévisionnelle des suppressions d'emplois.
- L'encadrement des ruptures conventionnelles et la lutte contre le passage forcé à l'auto-entrepreneuriat.
- Des instances représentatives interentreprises du personnel pour gagner une plus grande responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs sous-traitants.

- Des CHSCT centraux à l'instar des CCE, avec respect des droits et moyens pour les CHSCT locaux.
- L'extension du contrat de sécurisation professionnelle à tous les salariés des entreprises de moins de 50 salariés et l'amélioration du congé de reclassement dans les entreprises de plus de 50.
- La construction d'un droit au travail à temps plein, sur un bassin d'emplois, pour les salariés pouvant cumuler plusieurs temps partiels.
- Des droits attachés à la personne, transférables d'une entreprise à une autre pour tous les salariés (ancienneté, qualification, formation, prévoyance...) à négocier au niveau des branches.
- Une taxation de tous les CDD et des contrats d'intérim, à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage.
- Un compte individuel de formation opposable à l'employeur et un renforcement des droits à la formation professionnelle qualifiante pour chaque salarié, quel que soit son parcours



Pour les salariés du Groupe INTERMARCHE il est temps d'agir, la mobilisation de toutes et tous est plus qu'indispensable.

Ensemble, pour gagner, engagez-vous et rejoignez massivement la Cgt !



#### Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom.....Prénom.....

Adresse

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....Courriel : ..... Entreprise : .....

Bulletin à remettre à un élu CGT de votre entreprise